

E 13 (B)/183

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
au Chef du Département des Affaires étrangères, A. Lachenal*

*Copie**L*

Paris, 26 juin 1895

Le Ministre des Pays-Bas avait appris ce matin par le Directeur général des douanes la rédaction adoptée en ce qui concerne les fromages dits de Gruyère pour le projet de loi destiné à réduire le tarif minimum français. Il est venu demander s'il n'y avait pas moyen d'améliorer cette rédaction de manière à y faire rentrer les fromages à pâte dure en forme de boule fabriqués en Hollande. Je l'ai vivement engagé à convaincre les agraires français de l'utilité de cette modification.

L'attaché commercial britannique, Sir Joseph Crowe, s'est montré profondément étonné des concessions, formidables selon lui, consenties par la Suisse. En accordant à la France le traitement de la nation la plus favorisée, les droits perçus à l'entrée en Suisse sur les produits français représentent, non plus 8 à 9% de la valeur des marchandises importées, mais seulement 1 à 2 %, tandis que les produits suisses qui paient en moyenne à l'entrée en France 8,6% d'après la statistique française et 8,68% d'après la statistique suisse, paieraient désormais 1% de moins, 2% peut-être, ce qui est insignifiant. Aux yeux de Sir Joseph Crowe, la Suisse a eu surtout le grand tort de décourager les libre-échangistes français et tous ceux qui en France réagissaient contre M. Méline, en acceptant de traiter sans lier en quoi que ce soit le parlement français, sans se réserver la moindre garantie de durée. L'attaché commercial britannique ne doute pas de l'empres-



19 JUILLET 1895

395

sement avec lequel M. Méline et ses amis voteront l'arrangement qui est un triomphe pour eux. Ce qui est plus étonnant, c'est que la Suisse abandonne la lutte au moment où la Belgique commençait à relever ses tarifs et où en Angleterre les conservateurs arrivent au pouvoir et où par conséquent la politique d'effacement du cabinet Rosebery à l'égard de la France va prendre fin. Or, une des armes dont l'Angleterre pourra se servir si M. Hanotaux continue à lancer contre elle dans le monde entier des brûlots incendiaires, sera le relèvement de certains droits de douane.

Je n'ai pas répondu à Sir Joseph Crowe que l'Angleterre ne perdait rien à être débarrassée de la concurrence des industriels suisses sur le marché français, mais je lui ai dit que si depuis deux ans et demi, MM. les Anglais, MM. les Belges, les Espagnols, les Scandinaves avaient fait comme les Suisses et établi des droits différentiels contre M. Méline au lieu de nous laisser seuls sur la brèche, payant seuls les frais de la lutte pendant que nos concurrents anglais ou alsaciens prenaient une partie de notre place ici, cela aurait mieux valu que de récriminer aujourd'hui et de nous faire entrevoir d'hypothétiques représailles dans l'intérêt de la politique coloniale britannique.

J'avais d'ailleurs fait le même raisonnement vis-à-vis du Ministre des Pays-Bas en lui demandant si pendant que nos fromages payaient 25 fr., la Hollande nous avait aidé, ou si elle n'avait pas cherché à vendre à Paris le plus possible de «têtes de mort» à 15 francs, et je lui ai rappelé qu'il avait refusé de pousser son gouvernement en 1891 à des représailles contre M. Méline.